

EXERCICE 1951

**SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE
SAINT-ÉLIE & ADIEU-VAT**

Société Anonyme au Capital de 56.939.500 francs
divisé en 569.395 actions de 100 francs, dont 564.395 actions A et 5.000 actions B

SIÈGE SOCIAL :

73, BOULEVARD HAUSSMANN, 73 — PARIS (8^e)

Tél. : ANJou 54-43

REG. COM. SEINE : 210.631 B

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 31 Mars 1953



CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre COMET, *Président, Directeur Général*

BOUTROUILLE, *Administrateur*

LEROY, *Administrateur*

FOISSY, *Administrateur*

MINES D'OR DE NAM KOK, *Administrateur*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. CUNIN, *Commissaire titulaire*

JOLLET, *Commissaire suppléant*

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE SAINT-ELIE & ADIEU-VAT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 MARS 1953

EXERCICE 1951

Rapport du Conseil d'Administration

Messieurs,

En application de l'article 34 des statuts, nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire afin de vous soumettre les comptes de l'exercice 1951. Nous vous prions de nous excuser du retard apporté à la tenue de cette Assemblée.

La production de la mine, pendant l'exercice 1951, a été de 115 kgs 280. Les résultats de cet exercice se soldent par une perte de Frs 17.437.627, y compris Frs 6.298.477 d'amortissements.

Cette perte importante provient de la disproportion existant entre la hausse de tous les éléments formant le prix de revient et le prix de vente de l'or. A titre d'exemples, voici quelques chiffres sur l'augmentation comparée, entre 1946 et 1951, pour une production d'or à peu près semblable. (107 kgs en 1946; 115 kgs en 1951).

	1946	1951
Main-d'œuvre	Frs 2.367.000	17.864.000
Appointements européens	1.257.000	4.002.000
Charges sociales	0	4.500.000
Carburants	1.905.000	18.700.000
Outillage	250.000	2.840.000
Entretien	530.000	4.860.000
Frais généraux	3.360.000	8.980.000

Tous ces chiffres se passent de commentaires !

En attendant que soit modifié le prix de vente de l'or, il est indispensable d'effectuer les prospections nécessaires à la découverte de gisements à teneur plus élevée.

C'est dans ce but, et aussi pour nous permettre de parfaire la mécanisation de la mine, que la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer a bien voulu, au cours de cet exercice, nous consentir un prêt de 30 millions d'une durée de 10 ans, au taux de :

5,50 % pendant les 5 premières années,
6 % pendant la 6^e année,
6,50 % pendant la 7^e année,
7 % pendant les 3 dernières années,
avec remboursement aux dates suivantes :
1.000.000 la 2^e année,
2.000.000 la 3^e année,
3.000.000 la 4^e année,
4.000.000 les 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e années.

Dans le bilan qui vous est présenté ce jour, vous constaterez principalement que, à l'actif, le poste Matériel et Outillage passe de 13.964.000 francs à 22.000.000 de francs et, aux Valeurs Réalisables, le portefeuille est en augmentation de Frs 14.161.841 à Frs 24.162.601, par suite de notre souscription à l'augmentation de capital de la Société Coloniale Agricole et Minière.

Au passif, le compte Valeurs Exigibles passe de Frs 10.916.225 à Frs 34.996.124, par suite principalement de Frs 19.543.365 dus au 31 décembre 1951 à la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer.

Le compte Bénéfices reportés s'élevant à Frs 8.770.554,43, nous vous proposons d'affecter cette somme en diminution de la perte de l'exercice.

Le mandat de M. COMET étant venu à expiration, nous vous demandons sa réélection. Son mandat, si vous acceptez sa réélection, prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1957.

Nous portons à votre connaissance que, pour des raisons de santé, M. Paul LEROY a été contraint de donner sa démission d'administrateur au cours de l'exercice 1952.

Nous vous demandons de donner quitus de leur gestion à tous les Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 1951.

Conformément à l'article 30 des statuts et au décret-loi du 8 août 1953, vous avez à nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes chargés de vous présenter un rapport sur les exercices 1952, 1953, 1954, ainsi qu'à fixer l'allocation qui leur sera attribuée.

Nous ne saurions mieux faire que de proposer à nouveau à vos suffrages :

Comme Commissaire titulaire : M. CUNIN Maurice-Louis, Commissaire aux comptes agréé, Expert près les Tribunaux, demeurant à Paris, 1, avenue Niel.]

Comme Commissaire suppléant : M. Roger JOLLET, Commissaire aux comptes agréé, Expert près les Tribunaux, 65, rue de Rome à Paris.

Rapport du Commissaire aux Comptes

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier et de vous présenter mon rapport sur l'exercice 1951.

Le Bilan et le compte de Pertes et Profits sont conformes aux renseignements ressortant de la comptabilité; leur mode de présentation n'a pas changé.

Le rapport de votre Conseil d'Administration m'a été communiqué et n'appelle pas de remarque de ma part au point de vue comptable.

Voici d'abord des précisions sur l'évolution des postes du Bilan.

ACTIF

Les IMMOBILISATIONS s'inscrivent en valeur comptable nette pour Frs	40.047.664 »
contre, au 31 décembre 1950	<u>32.371.533 »</u>
soit une augmentation de	7.676.131 »
à laquelle il y a lieu d'ajouter les Amortissements de l'exercice	<u>6.298.477 »</u>
pour avoir le montant des investissements de 1951, soit en définitive	<u><u>13.974.603 »</u></u>

L'augmentation porte notamment sur les Recherches minières, les Bâtiments, les Voies de communication, les Matériels et Outillages d'exploitation. La mise en place de ces derniers et les changements de technique ont rendu disponible du matériel qui a été prêté à la Société Coloniale Agricole et Minière.

Les taux d'Amortissements appliqués sont les mêmes que précédemment.

Les inventaires des **STOCKS** et **MARCHANDISES en transit** m'ont été communiqués. Les méthodes d'évaluation n'ont pas changé. L'ensemble se monte à Frs : **9.207.734** contre Frs : 11.452.312 l'an dernier.

Le **PORTEFEUILLE TITRES** est en accroissement de Frs : **10.000.760** par suite du virement du compte «Souscription à l'augmentation de capital S.C.A.M.» après régularisation de la souscription.

Les **AUTRES VALEURS RÉALISABLES** ont évolué de la façon suivante :

	31 décembre 1950	»	31 décembre 1951
Débiteurs divers	Frs 2.239.040	»	1.778.885 »
Or en cours de réalisation	2.000.000	»	4.500.000 »
Avances aux fournisseurs	0	»	1.557.329 »
Impôts à recouvrer	522.509	»	351.462 »
Impôts payés d'avance	856.200	»	576.290 »
Totaux	Frs <u>5.617.749</u>	»	<u>8.763.966 »</u>

Parmi les **DÉBITEURS DIVERS**, le compte de l'U. F. E. M. s'inscrit pour Frs : **1.245.398** et fait toujours l'objet d'une provision pour dépréciation de Frs : **500.000**.

Les **DISPONIBILITÉS** en CAISSES et BANQUES sont de Frs : **2.436.712**, y compris un virement de la Banque de la GUYANE de Frs : 700.000.

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

sur les Opérations prévues à l'article 40 nouveau de la loi du 24 Juillet 1867

Messieurs,

Il m'a été donné avis des opérations habituelles faites avec les Sociétés ayant avec la vôtre des Administrateurs communs (souscription, répartition de frais de gestion, etc.). Le matériel prêté provisoirement à la S. C. A. M. ne fait l'objet d'aucun contrat spécial.

Le Commissaire aux Comptes,

MAURICE CUNIN

ACTIF

IMMOBILISATIONS :

Apports Société OBI-Société MONK.	1.521.900 »
Concessions et Permis de Recherches.	1 »
Recherches Minières.	2.185.871 »
Immeubles et Bâtiments.	4.529.712 61
Voies de Communications.	2.223.962 69
Matériel et Outillage.	22.000.377 26
Matériel prêté à la S. C. A. M.	5.844.370 »
Matériel Outillage (non encore en service)..	1.503.955 »
Mobilier	91.820 41
Agencement Siège social.	145.694 »

40.047.663 97

VALEURS RÉALISABLES :

Magasins Commerciaux.	2.858.480 »
Magasins Approvisionnements Industriels	5.623.018 »
Marchandises en Transit	726.236 »
Avances à Fournisseurs.	1.557.329 »
Débiteurs divers.. . . .	1.778.884 70
Or en cours de réalisation 31 décembre 1951.. . . .	4.500.000 »
Impôts à recouvrer.. . . .	351.462 51
Impôts payés d'avance.. . . .	576.290 »
Portefeuille.	24.162.601 »

42.134.301 21

VALEURS DISPONIBLES :

Caisses et Banques.	2.436.712 »
-----------------------------	-------------

PROFITS ET PERTES :

Résultats Exercice 1951 : Perte	17.437.627 15
	<u>102.056.304 33</u>

31 DÉCEMBRE 1951

PASSIF

CAPITAL 56.939.500 »

RÉSERVES ET PROVISIONS :

Réserve légale.	770.994 45	
Provision pour créances douteuses.	524.905 60	
	<hr/>	1.295.900 05

BÉNÉFICES REPORTÉS 7.740.267 07

VALEURS EXIGIBLES :

Fournisseurs.	3.326.395 »	
Effets à payer.	19.543.365 »	
Banques	4.878.126 »	
Créditeurs divers.	7.248.238 20	
	<hr/>	34.996.124 20

Résultats Ex. 1950 : Bénéfice. 1.084.513 01

102.056.304 33

COMPTE DE PROFITS & PERTES

DÉBIT

PERTE D'EXPLOITATION	6.587.535 14
Frais généraux	4.123.295 »
Intérêts et Agios	4.516 »
Intérêts et frais sur prêt Caisse Centrale France Outre-Mer	382.632 »
Régularisations Exercices antérieurs	44.725 »
	<hr/>
	11.142.703 14

AMORTISSEMENTS :

s/Recherches Minières	1.772.981 67
s/Immeubles et Bâtiments	350.562 26
s/Voies de Communications	376.491 51
s/Matériel et Outillage	3.759.349 76
s/Mobilier	19.460 31
s/Agencement Siège social	19.631 50
	<hr/>
	6.298.477 01

17.441.180 15

AU 31 DÉCEMBRE 1951

RESOLUTIONS

CRÉDIT

Régularisations Exercices antérieurs.	3.540 *
P. P. Divers	13 »
	<hr/>
	3.553 »

PERTE DE L'EXERCICE	17.437.627 15
	<hr/>
	17.441.180 15
	<hr/>

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux comptes, les approuve dans toutes leurs parties. Elle approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1951, tels qu'ils ont été présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le report du compte Bénéfices reportés, s'élevant à Frs 8.770.554 43, en amortissement de la perte de l'exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle, pour une période de six ans, le mandat de M. Pierre COMET. Son mandat prendra fin à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1957.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Paul LEROY, empêché de poursuivre son mandat pour raison de santé.

Elle donne quitus de leur gestion, pour l'exercice 1951, à tous les Membres du Conseil d'Administration qui ont exercé leur mandat pendant le cours de l'année.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 30 des statuts, et au décret-loi du 8 août 1935, l'Assemblée nomme M. CUNIN Maurice-Louis, Commissaire aux comptes agréé, Expert près les Tribunaux, demeurant à Paris, 1, avenue Niel, Commissaire aux comptes à l'effet de rédiger un rapport sur le Bilan et les comptes des exercices 1952, 1953, 1954.

Elle nomme M. Roger JOLLET, Commissaire aux comptes agréé, Expert près les Tribunaux, demeurant à Paris, 65, rue de Rome, Commissaire aux comptes suppléant, en cas d'empêchement de M. CUNIN.

L'Assemblée décide de fixer la rémunération attribuée au Commissaire aux comptes qui fait le rapport à l'Assemblée suivant le tarif de la Cie des Commissaires de sociétés agréé par la Cour d'Appel de Paris.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée donne acte au Commissaire aux comptes de ce que celui-ci a rendu compte, dans son rapport spécial, des conventions visées à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, et déclare approuver purement et simplement ces conventions.

Ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité